

Client : Design Flooring International  
Crab Apple Way  
Vale Park  
EVESHAM  
Worcs  
WR11 1GP

Réf SATRA : FLO0190150/1048/7 –  
DFI - FR

Date du rapport : le 27 janvier 2011

Echantillons reçus : 1er décembre 2010

Contact : Michael Cheetham

## RAPPORT DE SERVICES TECHNIQUES

Objet : Essai de carreaux référencés "Opus SP113" en accord avec EN 13501-1 :  
2007

Votre référence :

### Conditions de diffusion

Le présent rapport peut être communiqué à d'autres parties pourvu qu'il ne soit modifié d'aucune façon. Il ne doit pas être publié, par exemple en l'insérant dans une publicité, sans l'autorisation préalable par écrit de SATRA.

Les résultats présentés dans ce rapport ne concernent que les échantillons soumis pour analyse et testés par SATRA. Les commentaires n'ont qu'un but d'orientation.

Les épreuves portant le repère † tombent en dehors du programme d'accréditation UKAS concernant SATRA. L'interprétation des résultats d'essai de cette catégorie et les commentaires auxquels ils donnent lieu débordent de l'accréditation UKAS et reposent sur les connaissances courantes de SATRA.

**Un rapport d'essai satisfaisant n'implique pas que le produit testé est homologué par SATRA, et aucune garantie n'est donnée quant à la performance du produit testé. SATRA dégage sa responsabilité de toute perte et tout dommage subséquents que le client pourrait subir par suite de l'information contenue dans le présent rapport.**

Rapport signé par : Jonathan Lund  
Position : Technologue des revêtements de sol  
Département : Revêtements de sol

## 1. Introduction

Ce rapport de classement définit le classement affecté à la référence "Opus SP113" en conformité avec les procédures stipulées dans EN 13501-1 : 2007. Les essais et la certification ont été menés à bien par SATRA Technology Centre Ltd à la demande de Design Flooring International. Tous les rapports SATRA sont gardés dans le fichier pertinent associé aux présent rapport, et le présent rapport de classement est émis aux termes de la convention SATRA.

## 2. Détails des produits classés

### 2.1 Généralités

Le produit "Opus SP113" est défini comme convenant pour des applications de revêtement de sol.

## 2.2 Description du produit

Le produit "Opus SP113" est entièrement décrit ci-dessous et dans les rapports d'essai fournis à l'appui du classement indiqué à la clause 3.1.

Description générale du système de revêtement de sol		Carreau vinyle de luxe	
Référence produit du système de revêtement de sol		Opus SP113	
Référence couleur		SP113	
Nom du fabricant		Note 2	
Poids total par unité de surface		4,6kg/m <sup>2</sup>	
Epaisseur totale		2,5mm	
Configuration du produit			
Revêtement de sol	Couche 1 (Particules de silicone/quartz)	Référence de produit	Note 1
		Type générique	Couchage acrylique polyuréthane
		Nom du fabricant	Note 2
		Taux d'application	10 – 12gm/m <sup>2</sup>
		Méthode d'application	Application au rouleau
		Poids volumique	Note 1
		Référence couleur	Transparent
		Détails de l'ignifugeant	Aucun
	Couche 2 (couche d'usure)	Référence de produit	Note 1
		Type générique	Couche d'usure PVC transparente
		Nom du fabricant	Note 2
		% Composition	22%
		Poids par unité de surface	0,8kg/m <sup>2</sup>
		Epaisseur	0,55mm
		Nom commercial de l'ignifugeant	Aucun
		Forme générique de l'ignifugeant	Aucun
	Couche 3 (feuille imprimée)	Quantité d'ignifugeant	Aucun
		Référence de produit	Note 1
		Type générique	Feuille PVC imprimée
		Nom du fabricant	Note 2
		% Composition	3%
		Poids par unité de surface	0,09kg/m <sup>2</sup>
		Epaisseur	0,07mm
		Détails de l'ignifugeant	Aucun
	Matériau d'appui (couche calendrée)	Forme générique de l'ignifugeant	Aucun
		Quantité d'ignifugeant	Aucun
		Référence de produit	Note 1
		Type générique	Couches chargées de PVC
		Nom du fabricant	Note 2
		Epaisseur	1,88mm
		Poids par unité de surface	3,7kg/m <sup>2</sup>
		Détails de l'ignifugeant	Aucun
Forme générique de l'ignifugeant	Aucun		
Quantité d'ignifugeant	Aucun		

Substrat	Type générique	“NT D4 604”
	Nom commercial	Fibre cement board (panneau en fibrociment)
	Fabricant	Scheerders van de Kerkhove (SVK)
	Epaisseur	6 ± 1mm
	Poids volumique	1800 ± 200 kg/m <sup>3</sup>
Brève description du procédé de fabrication du revêtement de sol		Les couches précitées sont stratifiées par chaleur et pression pour former un produit LVT (Luxury Vinyl Tile).

Note 1: Le commanditaire des essais n'a pas fourni l'information.

Note 2: Le commanditaire a fourni l'information requise mais à sa demande, l'information a été omise du rapport final.

Note 3: Le commanditaire ne souhaitait pas fournir l'information requise.

### 3. Rapports d'essai/rapport d'application étendue et résultats d'essai à l'appui du classement

#### 3.1 Rapports d'essai/rapports d'application étendue

Laboratoire d'essai	Nom du commanditaire	Rapports d'essai/rapport d'application étendue	Méthode d'essai/règles d'application étendue et leur date
SATRA Technology Centre Ltd	Design Flooring International	FLO0190150/1048/5	EN ISO 9239-1:2010
SATRA Technology Centre Ltd	Design Flooring International	FLO0190150/1048/6	EN ISO 11925-2:200210

#### 3.2 Résultats d'essai

Méthode d'essai et numéro d'épreuve	Paramètre	Nombre d'épreuves	Résultats	
			Paramètre continu - moyenne	Conformité avec paramètres Bfl-s1
EN ISO 9239-1	Flux énergétique critique (kW/m <sup>2</sup> )	3	9,71 10,13 9,24 Moyenne = 9,7	<b>Conforme</b>
	Fumée(% .min)		184,05 119,70 143,53 Moyenne = 149,1	<b>Conforme</b>
EN ISO 11925-2:2010 (Exposition 15 s - surface)	F <sub>s</sub> (mm)	6	47	<b>Conforme</b>
	Gouttelettes/particules enflammées		Aucun	<b>Conforme</b>

## 4. Classement et domaine d'application

### 4.1 Référence de l'application

Ce classement a été effectué suivant la clause 11 de EN 13501-1 : 2007

### 4.2 Classement

Le produit "Opus SP113" est classé comme suit en ce qui concerne son comportement au feu :

**B<sub>n</sub>**

Le classement supplémentaire concernant sa production de fumée est :

**S1**

Le format du classement de réaction au feu du revêtement de sol est :

Comportement au feu	Production de fumée	
	<b>B<sub>n</sub></b>	s

soit **B<sub>n</sub> – s1**

**Classement de réaction au feu : B<sub>fl</sub> – s1**

## 4.3 Domaine d'application

Ce classement est valable pour les applications finales suivantes :

- i) Applications comme revêtement de sol posé sur et au-dessus de tout substrat de poids volumique égal ou supérieur à  $1800 \text{ mg/m}^3$  ayant une épaisseur minimum de 6 mm et une performance au feu de A2 ou supérieure.
- ii) Installé avec ou sans adhésif

Ce classement vaut également pour les paramètres de produit suivants :

Produits :	Opus SP113
Epaisseur du produit :	2,5mm
Poids du produit par unité de surface:	$4,6 \text{ kg/m}^3$
Couleur :	Toute variation permise
Composition :	Pas de variation par rapport au produit décrit

## CONDITIONS COMMERCIALES

1. **GENERALITES**  
Les travaux effectués ou services entrepris sont soumis aux conditions et modalités visées ci-dessous et toutes autres conditions, garanties et déclarations, exprimées ou implicites, sont exclues.
2. **PRIX**  
Les prix sont calculés à partir des prix des matières et de production, taux de change, droits de douane et tarifs de fret courants et peuvent être modifiés sans préavis.
3. **DELAIS DE LIVRAISON**  
Les estimations de délai de livraison sont données de bonne foi et comptent à partir de la date de réception d'une commande écrite et de l'information complète nécessaire à son exécution. Bien que SATRA ou ses filiales (ci-après désignées "SATRA") s'efforceront de les respecter, ces estimations sont soumises à des événements imprévisibles, de sorte que elles ne sont pas respectées, elle ne sauraient donner lieu à une indemnisation quelconque. Les offres "à partir du stock" sont subordonnées à la conclusion d'une vente préalable.
4. **ANNULATIONS ET RETOURS**  
L'annulation de commandes de biens, services, formations ou prestations de conseils ne peut se faire qu'avec l'accord préalable de SATRA et donnera normalement lieu à des frais.
5. **RECLAMATIONS**  
Les réclamations pour erreurs, manques, etc. doivent être notifiées dans les 10 jours de la réception. En cas d'endommagement de biens pendant le transport, les emballages devront être conservés pour examen, faute de quoi aucune responsabilité sera acceptée.
6. **CONDITIONS DE PAIEMENT**  
Les paiements sont à effectuer nets 21 jours à compter de la date de facturation. Le non respect de ces conditions peut entraîner un retard dans la livraison de biens et service et un réexamen du compte de crédit du client. Si le client fait l'objet d'une mise en règlement judiciaire, devient insolvable ou se met en liquidation, SATRA pourra de plein droit annuler tout contrat et discontinuer tous travaux. SATRA se réserve le droit de réajuster ses prix de vente en dollars et en euros si le client excède les conditions de crédit et si les taux de change ont varié de plus de 10 % depuis la facturation.
7. **RETENTION DE PROPRIETE**  
Tous les biens restent propriété de SATRA tant qu'ils ne sont pas réglés en totalité. Le bon de commande d'un client ne supprimera en aucun cas notre rétention du titre de propriété. Dans le cas de logiciels, SATRA en conservera la propriété. Le règlement intégral de factures habilite le client à utiliser les logiciels sous licence jusqu'à ce qu'il (a) cesse d'être un membre de SATRA ou (b) cesse d'être en activité. Dans un cas comme dans l'autre, la licence sera reprise par SATRA.
8. **GARANTIE**  
Tout les produits fabriqués par SATRA sont garantis pour leur matériau et leur exécution. Toute pièce retournée en port payé dans les douze mois à dater de livraison qui aura été trouvée défectueuse sera réparée ou remplacée gratuitement, à l'option de SATRA. SATRA dégage sa responsabilité de toute perte, tout dommage ou tout retard consécutif à défectuosité constatée sur un produit fourni par SATRA.
9. **RAPPORTS D'ESSAI**  
Les résultats présentés dans ce rapport ne concernent que les échantillons soumis pour analyse et testés par SATRA. Un rapport d'essai satisfaisant n'implique pas que le produit testé est homologué par SATRA, et aucune garantie n'est donnée quant à la performance du produit testé. SATRA dégage sa responsabilité de toute perte et de tout dommage subséquents que le client pourrait subir du fait de l'information du présent rapport.
10. **ECHANTILLONS D'ESSAI**  
Sauf accord contraire par avance, les échantillons d'essai sont rejetés 6 semaines à compter de la date du rapport final. Si le client le demande, les échantillons lui seront retournés à sa charge.
11. **RESPONSABILITE**  
Aucun effort n'est ménagé pour réaliser l'exactitude des descriptions, dessins et autres informations compris dans la correspondance, les catalogues, etc. mais aucune garantie n'est donnée à ce sujet et SATRA dégage sa responsabilité de toute erreur qui y existerait. SATRA procède à ses missions d'essai et/ou de conseil en admettant que celles-ci ne sauraient engager sa responsabilité, que ce soit pour négligence ou toute autre raison. SATRA et ses employés ou agents dégagent leur responsabilité de tout dommage ou de toute perte, direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, que ce soit ce dommage ou cette perte résulte directement ou indirectement d'un acte de négligence de la part de SATRA ou de ses employés et agents.
12. **CONFIDENTIALITE**  
A moins que cela ne soit exclu dans les conditions d'un contrat individuel entre SATRA et son Client, les dispositions suivantes s'appliquent à tous les rapports, conseils, plans, photographies, spécifications ou données :
  - i. Ce qui précède ne sera pas divulgué à des tiers ou utilisé dans le cadre d'un litige sans l'agrément de SATRA.
  - ii. Au cas où SATRA aurait consenti à une divulgation, le Client attirera l'attention du tiers aux présentes conditions commerciales et aux bases sur lesquelles SATRA entend des missions d'essai, d'émission de rapports et de conseil. Le Client dédommagera SATRA de tout manquement sur ce plan.
  - iii. Les pièces précitées sont soumises au Client en tant que documents confidentiels. La confidentialité restera en vigueur après la conclusion de la mission, mais ne s'appliquera plus du moment où l'information contenue dans lesdites pièces tombera dans le domaine public.
13. **INTERPRETATION ET ARBITRAGE**  
Les lois d'Angleterre régiront tous les contrats et, sauf convention du contraire, les parties se soumettent à la juridiction des tribunaux anglais.

Date d'émission : le 1er octobre 2009

Design Flooring International

Mission : FLO0190150/1048/7 – DFI - FR

Date : le 27 janvier 2011

(Page 8 sur 8)

Signé :

